

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Yannick Maury au nom Les Vert-e-s - JO de Pékin 2022 : vers un boycott des autorités vaudoises ? (21_QUE_42)

Rappel de l'intervention parlementaire

Après plusieurs mois de réflexion, le gouvernement américain a annoncé ce lundi 6 décembre que les USA n'enverront aucun-e représentant-e diplomatique aux Jeux olympiques et paralympiques de Pékin 2022. Une décision courageuse qui vise à protester, entre autres, contre les atrocités et crimes contre l'humanité en cours commis au Xinjiang et dont le gouvernement chinois se rend coupable.

Les vellétés liberticides et antidémocratiques de la Chine ne sont plus à démontrer. Le Tibet ou Hong Kong en ont fait les frais, les Ouïghours paient actuellement un lourd tribut et Taïwan retient son souffle face à la menace que représente son puissant voisin.

Afin d'envoyer un signal fort et de montrer leur désaccord avec cette politique contraire aux droits humains fondamentaux, la communauté internationale et les États qui ont à cœur de défendre des valeurs humanistes doivent participer à ce boycott. Plus il y aura d'États qui prendront part à ce mouvement, plus la pression sur le gouvernement chinois augmentera, pouvant laisser espérer un fléchissement de la politique autoritaire de Xi Jinping.

En tant qu'État accueillant sur son territoire le Comité International Olympique (CIO), et comme à chaque JO, le canton de Vaud sera inévitablement invité à participer aux différentes cérémonies olympiques à Pékin. Ces jeux véhiculent certaines valeurs de paix et de solidarité que nous ne pouvons renier.

Aussi, au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat la question suivante :

- Le Conseil d'Etat peut-il s'engager à n'envoyer aucun-e représentant-e officiel-le ou membre du Conseil d'Etat aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pékin 2022, en soutien aux victimes de la répression chinoise ?

D'avance, merci au Conseil d'Etat pour sa réponse.

Réponse du Conseil d'Etat

Comme il l'avait précisé [en 2008 à l'occasion des JO d'été de Pékin](#), le Conseil d'Etat rappelle que le domaine de la politique étrangère relève constitutionnellement des compétences de la Confédération. Il appartient au Conseil fédéral, respectivement au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), de définir la ligne à tenir dans l'appréciation de la politique conduite par les autorités des Etats étrangers. Le Conseil d'Etat est donc tenu de respecter le principe selon lequel la politique extérieure est menée par le Conseil fédéral et non par chaque canton individuellement.

A ce titre, en marge d'une conférence de presse du 12 janvier, le Conseil fédéral, par son porte-parole, a notamment estimé approprié d'être représenté aux cérémonies des Jeux Olympiques. Cela dit, il a été rappelé que l'évolution de la pandémie, tant en Suisse qu'à l'étranger reste un paramètre dont il faut tenir compte pour un tel déplacement.

Par ailleurs, il convient de rappeler, d'une part, que le Conseil d'Etat, à l'instar de la Ville de Lausanne, n'est pas invité par l'Etat Chinois contrairement aux gouvernements nationaux, mais par le CIO, en qualité de Canton, respectivement de Ville siège du CIO. Ces invitations traditionnelles participent de la relation historique que le CIO et l'ensemble des fédérations internationales implantées dans le canton entretiennent avec l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne et contribuent à la courtoisie, à la richesse et à l'étroitesse des échanges avec l'écosystème du sport international. D'autre part, en qualité de coorganisateur des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ 2020), le Canton et la Ville sont invités, comme cela avait été prévu selon les règles établies par le CIO, à participer à la remise du rapport relatif à ces jeux lors du Congrès du CIO qui précède les Jeux de Pékin.

A ce stade et sous réserve de l'évolution de la pandémie tout comme des règles sanitaires, le Conseil d'Etat envisage la seule participation du chef du département de l'économie, de l'innovation et du sport, sans accompagnant.e.s., pour le seul Congrès du CIO qui précède les jeux (remise du rapport relatif aux JOJ 2020).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 janvier 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat